

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 9 NOVEMBRE, 1849.

No. 15.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 9 NOVEMBRE 1849.

Études sur le Moyen-Age (PAR M. J. S. R., PTRE.)

Suite.

L'INDUSTRIE AU MOYEN-ÂGE.

Deuxième Partie.

Les grandes capitales n'étaient pas alors, il s'en faut de beaucoup, aussi peuplées qu'aujourd'hui; mais combien d'autres villes avaient une importance et une population dont elles ont bien déchu. Toutes les richesses, toute la civilisation n'étaient pas concentrées sur un point. Que sont devenues, en Angleterre, les villes antérieures célèbres, d'York, de Winchester, de Cantorbéry, d'Exeter, de Salisbury? Et quand vous avez vu Paris, n'avez-vous pas à peu près vu la France? Et n'est-il pas reçu de dire dans cette capitale: qu'y a-t-il de bon et de beau en province? Pour ma part je répondrais: Il y a au moins encore, malgré tous les ravages que le vandalisme moderne a faits pendant et depuis la révolution, il y a du moins encore ce que le moyen-âge a créé de monuments offrant un intérêt varié. Mais voyez, au contraire, les pays qui tiennent encore de la vie du moyen-âge, voyez la Belgique, quelles riches et intéressantes cités que Bruxelles, Anvers, Gand, Liège, Louvain, Malines. Et l'Italie, quelle suite de villes magnifiques elle vous présente, Rome, Naples, Venise, Milan, Turin, Gènes, Florence, Pise, Vicence, Padoue, Bologne? — Tout cela, autant de musées superbes: tout ce rempli de merveilles qui attirent des milliers d'étrangers. Et la plus grande partie de ce Moyen-Age, au moins à la période qui lui a suivi immédiatement et qui en a reçu l'élan et l'impulsion? Toute l'Europe moderne, depuis deux siècles, n'est-elle rien d'aussi digne d'intérêt, d'aussi riche et d'aussi remarquable par l'art que l'Italie du Moyen-Age et celle du 16e siècle?

Il serait intéressant de rechercher qu'elle était la situation des classes inférieures du peuple à cette époque. Le temps me manque pour vous parler des divers pays de l'Europe sous ce rapport: je me bornerai à dire un mot sur ce qu'était dans les derniers siècles du Moyen-Age, le pays qu'on regarde aujourd'hui comme le plus avancé dans la civilisation matérielle. Le célèbre chancelier Fortescue, qui vivait sous Henri VI, a fait ce tableau de l'état des habitants de l'Angleterre: Ils sont riches en or et en argent, ils possèdent toutes les nécessités et les agréments de la vie. Ils ne boivent pas d'eau, si ce n'est à certaines époques de l'année, mais seulement par motif religieux et pour faire pénitence. Ils se nourrissent abondamment de viandes, de poissons, et de liquides de toutes espèces. Ils portent de bons vêtements de laine; leurs lits, leurs couvertures, et autres objets sont également en laine, et ils en sont amplement pourvus. Ils

possèdent aussi tout ce qui est nécessaire dans un ménage; enfin chacun a, selon son rang, tout ce qui peut contribuer à rendre la vie heureuse et agréable. Plus tard un acte du parlement porte que personne ne paiera le bœuf ou le porc plus d'un sou et le mouton et le veau plus de deux liards la livre, attendu que ces viandes sont la nourriture des classes pauvres.

Maintenant, dit Cobbett, qui rapporte ces paroles, allez en Irlande, lisez ce passage à ces milliers de malheureux qui ne se nourrissent que d'herbes marines; lisez-le en Angleterre à ces infortunés qui dans le Yorkshire disputent aux poureaux la dégoutante nourriture que contiennent leurs auges; qui dans le Lancashire et le Cheshire doivent la chaire des chevaux morts; qu'on dans le Hampshire et le comté de Sussex on attèle ainsi que des bêtes de somme à des voitures chargées de gravier; et qui enfin par toute l'Angleterre reçoivent une nourriture plus mauvaise que celle des criminels dans les prisons. Depuis Cobbett, la misère dans les Îles Britanniques a empiré de beaucoup et le nombre des indigents est de 1 sur 6 — et dans les grandes villes ce sont, on le sait, dix, vingt, trente et jusqu'à 40,000 hommes qui sont sans toit, sans asyle, ne vivant que de la plus misérable nourriture et portant sur leurs traits l'expression de la plus affreuse misère, en même temps que celle de plus pénible dégradation morale. Quant à l'Irlande, jamais le monde n'a entendu un cri de faim aussi déchirant que celui qui dans cette contrée sort des entrailles de plusieurs milliers d'hommes.

Je reviens au Moyen-Age: la pauvreté y fut grande sans doute: les guerres fréquentes, des famines que la science économique n'avait pas su faire prévenir; les mille causes des malheurs humains entretenaient la pauvreté à cette époque, comme ces causes ou d'autres l'entretenaient toujours sur la terre. Mais la misère sous ses deux formes principales, l'indigence et la maladie, trouva dans la charité chrétienne du Moyen-Age d'impensables secours. Celle-ci fonda des institutions pour soulager les besoins de l'âme et du corps; elle couvrit l'Europe de monuments de bienfaisance. Partout étaient organisées des sociétés pour rechercher ceux qui avaient besoin de secours et en prendre soin. D'après des calculs que nous présente le Génie du Christianisme, le Moyen-Age avait ouvert assez d'hospices pour offrir habituellement un asyle et les soins les plus abondants à plus de trois cent mille malades. Il y avait des corporations religieuses établies pour racheter les captifs, pour visiter les prisonniers, pour rendre à la vie morale ceux que la justice humaine détenait dans la captivité, pour prendre soin des funérailles de ceux qui mouraient dans la détresse. Et quels secours abondants offerts à l'indigence dans ces monastères qu'on rencontrait partout, et qui partout distribuaient leurs richesses aux pauvres avec libéralité et intelligence, parce qu'en même temps qu'ils leur offraient du secours, ils tâchaient de leur trouver des moyens de travail et de subsistance. Il n'y avait point alors cette taxe des pauvres, que le premier publiciste de l'Angleterre, Lord Brougham, a flétrie en termes si énergiques. Il n'y avait point ces *work houses*, prisons où le malheureux convaincu du crime de pauvreté est renfermé pour travailler comme

un esclave après avoir été séparé de sa femme et de ses enfants. Il y avait, au contraire, qui, sans doute, avait ses inconvénients, et qui, la société moderne travaille à faire disparaître. Mais il est reconnu qu'il y avait incontestablement moins de misère réelle et beaucoup plus de soulagement à l'infortuné qu'aujourd'hui. Messieurs, le Moyen-Age, je crois l'avoir démontré, sut travailler à l'amélioration matérielle de la société. Et remarquez-le, ses progrès furent continus. Aussi, quand les invasions successives de peuples du nord eurent cessé, quand les croisades eurent refoulé les Sarrasins dans l'Orient, que la société fut devenue plus tranquille, voyez alors les découvertes de l'industrie et de la science: la poudre à canon fut une révolution dans la guerre, non pas sans doute dans l'intérêt de l'humanité; mais elle substitua l'art du commandant à la force physique, à la valeur personnelle. La navigation aidée par la magnétique découverte de la boussole prélude à ces voyages de Vasco de Gama et des Christophe Colomb, qui terminèrent magnifiquement le Moyen-Age; les plus beaux efforts de l'esprit humain dans la science astronomique se révélèrent par les recherches de Copernic et le système de Copernic; enfin l'invention qui rend jalouses toutes les découvertes modernes, l'invention de l'imprimerie vient assurer à la science et aux lettres une vie que rien ne doit plus leur ravir. Aussi tout ce qui s'exécute aujourd'hui n'est que la suite d'une impulsion donnée alors. Les peuples goûtent maintenant les fruits de l'arbre de la civilisation que nos pères ont planté et cultivé avec tant de soins.

Avec l'impulsion des grands et nouveaux moyens que la providence venait de donner à l'esprit humain avec les lumières que la science, au Moyen-Age, avait répandues, et ce sentiment du vrai beau, du beau moral, que tant de belles œuvres avaient manifesté et qui éclatant le monde de reflets de plus en plus vifs, la civilisation ne devait-elle pas marcher à grands pas? Le but de régénération auquel tend l'humanité ne devait-il pas être approché? Y avait-il besoin que ces grecs lâches et effeminés, qui n'avaient pu se défendre contre la puissance Ottomane, se répandissent en Europe avec ce goût de l'antiquité qui n'avait servi qu'à les rendre esclaves, et à leur ôter toute force morale? Y avait-il besoin de cet événement, si mal appelé la renaissance des lettres, qui amena le paganisme partout; dans la littérature, par l'étude exclusive des auteurs grecs et latins, et l'oubli de tout ce qu'avait produit le christianisme et de toutes les traditions nationales; dans l'art, par le culte de la mythologie et le sensualisme qui ne cherche que la beauté matérielle; dans la morale, par l'affreux débordement des mœurs payennes qui signala le 15e siècle et le 16e; dans la religion enfin par le scepticisme des sophistes antiques qui disposa à rejeter le principe d'autorité et brisa l'unité de la société chrétienne. La civilisation a sans doute marché depuis et à grands pas, car elle est progressive; mais l'élan avait été donné: cependant les guerres religieuses et politiques des derniers siècles, l'esprit égoïste et qui dirais presque matériel qui a formé et qui forme encore une partie de la société: tout cela n'a-t-il pas fait quelque détour à cette voie d'amélioration progressive qui est ouverte à l'humanité?

Les Pères du VIIe Concile de Baltimore.

Messieurs les Présidents et Directeurs de Conseils du Nord et du Sud, la Propagation de la Foi.

Baltimore, 14 mai 1849.

Messieurs, Les Pères du septième concile de Baltimore ont décidé que la reconnaissance de l'Eglise des Etats-Unis pour les nombreux bienfaits qu'elle reçoit de votre noble Société, vous serait exprimée par un acte solennel et par la bouche de l'un de nos frères qu'ils députent auprès du Saint-Siège. Trois ans se sont à peine écoulés depuis la réunion des Evêques de cette province, alors un nombre de vingt-trois; aujourd'hui deux Archevêques, et vingt-trois Evêques siègent autour du même autel, regrettant l'absence de deux autres Prelats à qui la distance des lieux n'a pas permis de prendre part aux joies de l'union féconde du Catholicisme.

L'avenir de l'Eglise qui, partout ailleurs semble se couvrir d'un nuage mystérieux, présage, du moment du combat, des épreuves et du triomphe; cet avenir s'ouvre pour nous avec les espérances, les consolations et la vigueur d'un Eglise encore jeune, qui grandit comme une vigne nouvelle, et qui comptera bientôt parmi ses ouvriers six Archevêques et trente Evêques. Outre le clergé séculier, nous avons pour collaborateurs neuf Corps religieux ou Sociétés, pieuses, précieuses portion de l'Eglise militante, qui l'édifie pas moins les pasteurs que les fidèles, et dont les branches se multiplient de jour en jour. Nos communautés de religieux présentent un spectacle non moins consolant! Les hôpitaux, les asiles pour les orphelins, les écoles pour les pauvres, les pensionnats pour la classe aisée, des établissements sans nombre prospèrent sous la direction des Vierges consacrées à Dieu. Une pensée toutefois nous afflige, celle de ne pouvoir étendre à tous les enfants de la foi les bienfaits d'une éducation religieuse.

Vous comprendrez facilement, Messieurs, l'immensité de nos besoins et la grandeur de notre responsabilité, lorsque vous saurez que l'émigration européenne et catholique dépasse maintenant par année le chiffre de deux cent cinquante mille âmes! Les émigrants sont, à peu d'exceptions près, pauvres et dénués de ressources; ils sont poussés en Amérique par la famine et les révolutions ils viennent chercher ici une existence que le vieux monde n'offre que comme précaire. A ces pauvres il faut des églises, des pasteurs; à leurs enfants de l'instruction, le pain spirituel et souvent la nourriture du corps. Comprenez bien, Messieurs, que pour l'augmentation annuelle des catholiques seuls, nous devrions nous procurer annuellement trois cents prêtres, trois cents écoles, trois cents écoles! Or, voici quelle est notre position: les vieux diocèses, ou plutôt ceux qui sont le plus favorisés et le plus solidement établis, ne répondent que faiblement aux cris et aux besoins de la multitude: ceux qui sont naissants et qui n'ont qu'une population faible, éparses et pauvres, n'ont pas encore une existence assurée, et languissent faute d'assistance.

La charité de Jésus-Christ nous presse, Messieurs, de recommander à votre protection et à votre généreuse sollicitude cette

Eglise dont nous sommes les pasteurs. Quelle portion intéressante de la vigne du Seigneur! elle s'étend des rives du Saint-Laurent jusqu'à l'Océan Pacifique, du Canada jusqu'au golfe du Mexique; elle suivra les destinées de la nation où elle a jeté de si profondes racines; elle est appelée à prêter son appui à sa sœur du Sud; les îles immenses destinées entre l'Amérique et la Chine appelleront avant peu nos missionnaires à leur secours.

Un autre fait, Messieurs, bien digne de votre sagesse et de vos observations: nous ne bâtissons pas sur le sable, mais nous plantons ici la croix dans le roc que rien ne peut ébranler; à chaque pas que nous faisons dans les forêts, nous laissons une impression qui ne s'efface pas.

Nous nous étendrons plus longuement sur ce sujet, Messieurs, si nous n'avions chargé notre Promoteur de vous exposer nos besoins, de vous rendre familière notre situation et de vous exprimer cette reconnaissance du cœur qui n'a pas d'expressions plus justes et plus éloquentes que celles de l'Apôtre: " Nous avons une grande joie, nos frères, et une grande consolation dans votre charité, car les entrailles des Saints ont été rafraîchies et confortées par vous."

Recevez, Messieurs, avec notre bénédiction cordiale, les sentiments de notre respectueuse considération,

Vos très-humbles serviteurs et frères en Jésus-Christ,
Signé: + SAMUEL, Archevêque de Baltimore;
+ MICHEL, Evêque de Mobile, promoteur;
+ JEAN JOSEPH, Evêque de Natchez, promoteur.

FR. LIONNE, secrétaire du Concile.

(Pour le Journal de Québec.)

Correspondance.

M. le rédacteur,

Avant de quitter le Canada, je sens que j'ai un devoir indispensable à remplir, celui de la reconnaissance que je dois à mon pays, à de nombreux bienfaiteurs, pour l'accueil généreux et charitable qu'on m'a fait, pour les attentions et les égards dont on m'a partout entouré.

On le sait déjà, des circonstances tout-à-fait imprévues ont nécessité mon retour en Canada, retour auquel je n'avais jamais pensé, sûr que j'étais qu'en obéissant à la voix de mon supérieur, c'était à Dieu même que j'avais obéi, et qu'ainsi j'étais dans l'ordre de la Providence; et il semblait que cet ordre demandait que je demeurasse et fîsse le peu de bien que je pourrais là où je savais qu'il se faisait beaucoup de mal, et que je travaillasse au salut des âmes dans un pays où ni grand nombre étaient et sont encore exposés à devenir les victimes des feux éternels. Des infidèles à instruire des préceptes de notre sainte religion, les rappeler à un grand nombre de Canadiens qui les avaient ou oubliés ou négligés, quelle plus belle carrière pourrais-je ambitionner? Et la connaissance des langues sauvages acquise avec tant de peine, à quoi n'aurait-elle servi dans un pays civilisé? Voilà, à mon avis, ce à quoi devrait bien penser tout prêtre dont le Seigneur fait pencher le cœur vers les Missions.

Mais je reprends. Parti pauvre de mon pays, j'y suis revenu encore plus pauvre; et

FEUILLETON.

Pèlerinage à la Trappe.

La voix des passions se tait sous leurs cilices; Mais leurs austerités ne sont pas sans délices, Le Dieu qu'ils ont cherché ne les oublier pas.

Suite et fin.

Notre but principal, en écrivant ces lignes, ayant été de faire connaître un ordre peu connu et de travailler à détruire, autant qu'il est en nous, certains préjugés qui existent dans le monde contre la société des Trappistes, nous allons répondre ici à quelques imputations assez communes, et qui ne sont que le fruit de l'ignorance et de la prévention.

1re accusation: " Les maisons des Trappistes sont des lieux de refuge pour les grands pécheurs et pour les âmes froissées."

Nous pouvons affirmer, et c'est un fait facile à constater, que la plupart des âmes qui viennent en ce lieu sont des âmes que le souffle impur du vice n'a jamais flétries, des âmes qui dans le monde réjouissaient déjà autour d'elles le parfum de leur vertu, de chastes colombes qui ne se sont réfugiées dans l'Arche que pour mettre à l'abri leur innocence. Nous en avons pour garants ceux qui les ont connus dans le monde avant leur retraite, les vénérables directeurs de leur conscience, et surtout la sérénité qui règne sur leur visage, sérénité qu'on ne voit jamais sur le front des coupables. Il est vrai, néanmoins, que l'humble

freu couvre quelquefois de grands pécheurs, qui ne sont venus là que pour expier leurs crimes; mais on doit bénir les maisons qui les accueillent. Là ils se convertissent, et dans le monde ils seraient le fléau de la société. Ferma-t-on un crime aux monastères de moraliser les coupables et d'offrir une retraite au repentir?

Ce sont, dit-on encore, des maisons de refuge pour les âmes froissées. Cela est vrai quelquefois; mais ce s'en suit-il de là? Depuis quand est-il défendu de ménager un asile au malheur et des consolations à l'infortuné? Nous disons, vous, que si ces asiles n'existaient pas, il faudrait les créer. Nous avons rencontré à Aiguebelle un de ces cœurs froissés: c'était un jeune homme au cœur bouillant et aux passions ardentes. Lésé dans ses intérêts, contrarié dans ses affections, persécuté par ses parents, le désespoir s'était emparé de lui et il se disposait à diriger ses pas vers le Rhône pour en finir avec une vie si cruelle. Tout-à-coup il pense à Aiguebelle: peut-être trouvera-t-il là quelque consolation et quelque adoucissement à ses maux. Il se décide à essayer du remède, et tourne ses pas vers le monastère. Quand je le vis, il me parut si exalté que je le pris pour un fou. Trois jours après son arrivée je l'aperçus au milieu des novices. J'en témoignai ma surprise au Révérend père, qui, pour mon édification, fait appeler le jeune homme en ma présence. Il était tout changé: plus de désespoir, mais la résignation, le calme, la paix de l'âme et du cœur. Que je suis heureux, s'écriait-il, que je suis heureux

d'être venu là! Il ne cherchait plus la mort, il avait trouvé la félicité.

2e accusation. " La règle de la Trappe est une règle homicide."

Cette règle homicide a pourtant été considérée dans tous les temps comme un chef-d'œuvre de lumière et de sagesse; elle a pourtant servi de modèle et de base à toutes les constitutions monastiques; elle a pourtant été approuvée par plusieurs pontifes; comprend-on, après cela, qu'elle puisse être homicide? Qu'y a-t-il dans cette règle qui puisse motiver cette accusation? Se coucher sur la dure, sans doute, l'abstinence et le jeûne. Voyons donc si ces rigueurs de la Trappe sont aussi terribles qu'on les fait.

Le coucher sur la dure. Deux planches, une matre de paille de l'épaisseur de 10 centimètres, deux couvertures de laine et un traversin garni de paille, voilà le lit du Trappiste: ce n'est pas un lit mollet; mais un lit dur entretenant les forces; témoin l'éducation des Spartiates et celle du Béarnais. Le Trappiste dort durant sept heures, et tout habillé, sur ce lit de pénitence, d'un sommeil tout aussi paisible que le sybarite de la cité sur son lit d'édredon.

L'abstinence et le jeûne. Cette abstinence rigoureuse et ce jeûne perpétuel, quelque pénibles qu'ils soient pour la nature, ne produisent pas les effets destructeurs qu'on s'imagine. En venant à la Trappe nous pensions, nous aussi, nous rencontrer que des corps desséchés par la pénitence, des figures pâles et tristes, de véritables spectres creusant leur tombe et se saluant par

ces mots lugubres: Frère, il faut mourir. Rien de tout cela, et grand fut notre étonnement de voir partout des visages, sinon pêtis d'embonpoint, du moins pleins d'allégresse et de santé. Plusieurs religieux sont d'un âge très avancé. Le dernier abbé avait 96 ans: il avait passé quarante ans dans le désert. Qui ne sait d'ailleurs que la tempérance est la mère de la santé? Les excès du libertinage et de la débauche ont détruit et détruisent tous les jours plus de vies que n'en détruira jamais la pénitence.

3e accusation. " Les Trappistes sont des êtres malheureux."

Qui dit cela? Le monde. Mais le monde a-t-il jamais su ce que c'était que le bonheur? Peut-il même le savoir au milieu des noirs soucis et des passions qui le dévorent? Le Trappiste se trouve heureux: qui mieux que lui peut-être juge de ce qui se passe dans son cœur? Trop de joie rayonne sur son front pour qu'il l'ait vu; il se dit que son bonheur ne soit pas l'expression sincère des sentiments qu'il éprouve. On trouve à la Trappe des hommes qui tenaient dans le monde un rang distingué, des hommes qui possédaient une fortune immense; on peut leur demander s'ils regrettent les honneurs ou la fortune qu'ils ont laissés. Nous dirons donc aux prétendus heureux du siècle: " Laissez au Trappiste la félicité dont il se contente; laissez-lui le calme de la solitude, le charme de l'union fraternelle, la paix de la conscience et du cœur. Les douceurs de la contemplation et de la prière, les joies mystérieuses de la pénitence, l'unction céleste

de la grâce et les consolations de l'immortelle espérance. Il ne vous enverra jamais ni vos joies dissolues, ni vos plaisirs trompeurs, ni vos amères voluptés, ni toutes ces fêtes d'où vous avez banni Dieu.

4e accusation. " Les Trappistes sont des gens oisifs."

Nous voudrions que tous ceux qui parlent cette erreur eussent été avec nous, quand du haut d'une colline nous contempnâmes ces religieux au travail. Nous apercevions tout autour de nous des terres nouvellement défrichées, d'autres couvertes de récoltes abondantes; nous découvriions au fond du vallon des endiguements, établis avec art sur les deux rives du torrent qui le sillonne; des champs élevés en terrasses et plantés de vignes, d'amandiers ou de mûriers; des prés coupés de canaux artificiels et abondamment arrosés; partout enfin les traces d'un main laborieuse qui s'est appliquée à dompter les résistances d'un sol rocailleux et rebelle. Puis aux flancs des collines, comme au fond du vallon, de tous côtés apparaissaient des moines blancs en bruns, labourant, piochant la terre, coupant du bois, taillant la vigne, conduisant des troupeaux ou des charrois et amant la solitude. Sent-ce là des gens oisifs? Ce n'est pas tout: la cour du monastère nous offrit ensuite l'aspect d'un vaste atelier d'agriculture; nous vîmes une remise contenant une foule de charrettes, de tombereaux et d'instruments aratoires; des écuries pour les muets, les vaches et les brebis; un grand moulin à l'usage de la maison et des villages

XII. "Aucun changement ne pourra être fait à ces Réglemens, si ce n'est à une Assemblée Générale, après trois mois d'avis, et à une majorité des deux tiers des membres présents."

XIII. "L'Exécutif pourra faire tels Réglemens qu'il verra nécessaire, pourvu qu'ils ne soient pas contradictoires avec ceux-ci."

Résolu, 4.—Qu'en laissant dans l'oubli nos discussions passées, nous nous engageons les uns envers les autres à nous donner une coopération cordiale pour promouvoir le but de l'Association; et nous invitons le peuple du Canada en général à établir des Associations semblables à celle-ci, et dans le même esprit de fraternité.

Résolu, 5.—Maintenant que cette Assemblée s'ajourne à et se réunisse alors pour l'élection des Officiers; et que les Messieurs suivants composent un comité pour choisir des bulletins;

- R. MACKAY, A. A. DORJON, D. TORRANCE, H. MULLHOLLAND, J. OSTELL.

Ainsi le mouvement de l'annexion se trouve maintenant réorganisé. Nous pourrions désormais mieux suivre ses progrès, car sans doute l'Association tiendra à les faire connaître. Il est important qu'on sache à quoi s'en tenir. Pour le moment la question paraît peu en faveur. Si les partisans de l'annexion à Montréal sont nombreux, comme quelques feuilles le prétendent, tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'ils n'ont pas le courage de leurs opinions. Le fait est que l'attitude qu'a prise vis-à-vis le nouveau parti le gouvernement provincial semble avoir calmé ses velléités. L'assemblée d'hier est peu propre à les ranimer. Les annexionnistes ont pu se compter, et en voyant l'absence des Canadiens-Français, ils ont pu réfléchir que peut-être l'heure de l'annexion n'est pas encore sonnée.

La ligue continue ses séances à Toronto. Le 2 novembre, M. Thomas Wilson, de Québec, a lu le rapport du comité nommé sur la question de l'Union des Provinces de l'Amérique du Nord. Le comité déclare "que la cause de la dépression générale qui existe maintenant dans ces colonies est l'abandon par la Grande-Bretagne de son système de protection et que le remède à nos maux, c'est d'y retourner, ou bien d'obtenir la réciprocité de commerce avec les États-Unis."

Appel a été interjeté, bien entendu, de cette décision, et il en sera constamment ainsi jusqu'à ce que les deux parties aient épuisé tous les degrés, toutes les ressources de la juridiction. Pour notre part, nous n'admettons pas sans peine, dans un pays de libre concurrence comme celui-ci, la doctrine qui prétend élargir le champ des patentes de M. Morse jusqu'aux proportions d'un monopole. Des deux brevets qu'il a obtenus, l'un a encore trois ans, l'autre onze ans à courir; que l'application exclusive de son système lui reste acquise durant tout ce temps, rien de mieux. Mais est-il ainsi juste de lui réserver comme une propriété particulière le principe même de la télégraphie? Et la liberté de variantes laissée à la concurrence dans toutes les autres inventions, devrait-elle se trouver plus restreinte, précisément quand il s'agit d'une découverte dont chaque application est un bienfait public?

Aux systèmes que nous avons nommés plus haut, vient de s'en ajouter un autre tout récemment inventé par un habitant d'Orange, nommé M. Johnson. Ici, l'électrique détache d'un réservoir des caractères en plomb, dont le poids est calculé de manière à laisser une impression sur le papier. Un système de rouages ramène aussitôt chaque caractère à sa case, en sorte qu'un très-petit nombre suffit, même aux plus longues communications. Sans doute nous verrons avant peu cette combinaison à l'œuvre; car, aux États-Unis, toute théorie utile est bien vite mise en pratique. En attendant, on se préoccupe d'un essai qui n'est pas sans importance. Il s'agit de substituer la gutta-percha au cristal pour l'isolement des fils électriques. Les premières tentatives paraissent avoir été couronnées de succès, et l'on a fait une commande assez considérable de ces nouveaux isolateurs.

Une épreuve plus curieuse encore se prépare sur la nouvelle ligne qui va être dans quelques jours en pleine activité entre New-York et Washington. Cette ligne traverse l'Indon à la hauteur du fort Lee, mais au lieu de les faire passer au-dessus du fleuve d'une rive à l'autre, les fils, enveloppés de gutta-percha, sont submergés et retenus au fond de l'eau par des poids de huit livres, placés de trente en trente pieds. Ce n'est ni plus ni moins, on le voit, qu'un télégraphe sous-marin. S'il réussit, comme on en est en droit de s'y attendre, ce sera un argument décisif en faveur de la prompte exécution de la ligne entre la France et l'Angleterre.

Nous avons encore à mentionner un perfectionnement télégraphique, mais celui-ci est tout d'agrément et de fantaisie. Ce sont les opérateurs de Boston qui semblent s'en être avisés les premiers; à leurs moments perdus, ces MM. font de la musique électrique. Une expérience décisive a été faite, il y a trois jours, dans les bureaux d'Anover street. La dépêche ne venant pas, les employés se sont fait donner, par leur collègue de Boston, un concert où l'on a entendu tour-à-tour le Yankee Doodle, le Hail Columbia et plusieurs autres airs. On ne dit pas si cette exécution est fort mélodieuse; mais voilà néanmoins un nouvel instrument acquis à l'exploitation; et qui sait si nous ne verrons pas annoncer un de ces jours une soirée musicale... par télégraphe?

Courrier des E. U.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montréal, 27 Octobre, 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu des Actes d'Éducation, 9 V. ch. 27, et 12 V. ch. 50, de

nommer les Messieurs suivants Commissaires d'École, pour les Municipalités Scolaires ci-après mentionnées, savoir: 1. Jérôme Besette, fils, Séraphin Vincent, Amable Vinette, Toussaint Bardin et J. B. Prineau, pour la Municipalité Scolaire de St. Urbain Premier, Comté de Beauharnois.

2. Joseph Gravel, Michel Monnet, Casimir Valiquet, François Dufresne et Gilbert Vian, pour la Municipalité Scolaire de la Côte St. Elzéar, Comté de Terrebonne.

3. Charles Vincent, Edouard Houde, James Gravel, Ferdinand Mercier et Joseph Déjarlais, pour la Municipalité Scolaire de St. Guillaume d'Upton, Comté de Drummond.

4. Pierre Bonenfant, Hector, Abraham Lebel, Maxime Berné, Jos. Chaloux et Maurice Dionne, pour la Municipalité Scolaire de St. George de Kakoua, Comté de Rimouski.

5. Laurent David Craig, Ewiger, pour la Municipalité Scolaire de la Ville des Trois-Rivières, Comté de St. Maurice.

6. Rémi Vaillancour, Michel Sarterre, Joseph Pettigrew, Charles Lavéque et Réandre Rieux, pour la Municipalité Scolaire de St. Florent, Comté de Rimouski.

7. Lieut. Col. Bonneville, Elzéar Duchesnay, Ewiger, Capt. Joseph Pomerleau, Henri Robit et Pierre Lavoie, pour la Municipalité Scolaire du Village de Ste. Marie de la Beauce, Comté de Dorchester.

8. Lieut. Col. Gilles Grégoire Biron et Olivier Bré, pour la Municipalité Scolaire de St. Zotique, Comté de Yandréuil.

9. Révérend H. Pévost, P. N. Beaudry et A. M. Deslisle, Ewiger, pour la Cité de Montréal.

10. Jérôme Boivin, Honoré Blais, Michel Roy, Thomas Morel et Pierre Lessard, pour la Municipalité Scolaire de Forsyth, Comté de Mégantic.

11. Messire N. A. Leclerc, Joseph Marcoux, Jacques Gendron, Laurent Ruel et Ignace Royer, pour la Municipalité Scolaire de Lambton, Comté de Mégantic.

12. J. B. Salvaille, Jacques Paul, Jos. Pélouquin, Alexander Leith et Pierre Lisotte, pour la Municipalité Scolaire de la Paroisse de St. Pierre de Sorel, Comté de Richelieu.

121-1 J. B. MEILLEUR S. E.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

ARRÊTATION.—Nous regrettons d'apprendre dit le Pilot de mardi dernier, qu'un des employés du bureau du Receveur-général a été arrêté hier et admis à caution, sous prétexte d'avoir soustrait plus de £500 en débetures provinciales.

ANNEXION DANS LES TOWNSHIPS.—Le Courrier de Montréal un des organes du parti de l'annexion dit, que des avis particuliers venus des Townships de Sherbrooke, Stanstead, Shefford et Missisquoi annoncent que le mouvement de l'annexion se propage rapidement dans ces différentes localités. On parait de demander aux représentants des townships de se prononcer sur la grande question du jour. La Gazette de Sherbrooke s'est déclaré en faveur de l'annexion.

LA SAISON.—Jusqu'ici, nous avons eu un automne magnifique. Depuis quelques jours le temps est doux et agréable, et du côté de St. Martin, en Haut Canada et aux États-Unis, aussi loin au sud que Philadelphie il est tombé de la neige. Dans le Bas-Canada, nous n'en avons pas encore vu que sur les montagnes au nord de Québec. Les plus anciens habitants du Canada ouest nous prédisent un hiver rigoureux appuyant leurs pronostics sur le grand nombre de coups qui sont venus dans les bois cette année.

ACCIDENT.—Onésime Deslisle de la Pointe aux Trembles, est tombé la semaine dernière de clocher de St. Jean Chrystophe auquel il travaillait, et n'a survécu que trois jours à sa chute; et n'était âgé que de 19 ans.

—La quantité de bois reçue et mesurée à Québec le 14 octobre montre une augmentation de plus de 3,600,000 pieds sans parler du bois scié expédié directement ailleurs.

—Les vaisseaux arrivés à Québec et à Montréal sont de 13,315 tonneaux de plus cette année qu'en 1848.

—Il a été reçu dans ces deux villes 2,160 barils de potasse de plus cette année que l'an dernier à pareille époque; 37,420 minots de blé; 400 barils de fard; 55,000 minots de pois. Et depuis six semaines le commerce a été très florissant.

—Preuves de "ruine et de décadence rapide" et comme quoi "le commerce abandonne nos rivages" pour l'avant-garde spécial des annexionnistes de Montréal.

—Les données aux 12 principaux ports de la province jusqu'au 10 octobre montrent une augmentation sur 1848 de \$26,500.

—Les taxes sur le Welland canal au 1er août dernier ont montré une augmentation de plus de 50 par cent sur l'année précédente à la même époque \$3,370.

—Le nombre des émigrants (plus respectables) le 6 octobre dernier dépassait celui de 1848 de 10,621.

LES PROVINCES D'EN BAS ET L'ANNEXION.—Un correspondant du Nouveau Brunswick écrit au Courrier de Montréal (sic) que les sentiments d'indépendance et ceux en faveur de l'annexion sont plus généralement répandus dans le Nouveau Brunswick qu'en Canada. La seule difficulté dans la voie, ajoute-t-il, c'est que nos premiers citoyens hésitent à se prononcer et à prendre une attitude. Mais une fois qu'ils auront pris leur position, ça ira vite. "Ne soyez pas trop pressés, messieurs, dit le N.-Y. Herald. Prenez ça tranquillement. Laissez nous disposer de la Californie et du Nouveau Mexique. Ensuite le Canada et l'île de Cuba pourront nous venir ensemble. Mais la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick peuvent seulement être contre balancés par la Jamaïque et une autre tranche du Mexique. Il faut partager en parts égales ou bien

il y aura du trouble dans la famille. Prenez garde que l'annexion aille trop vite par là bas; vous pourriez tout gâter. Soyez calmes."

ORTUFAIRE EXTRAORDINAIRE.—Un journal du H.-C. contient sous ce titre le paragraphe suivant: "Décédée dans le Canada-ouest, après quelques jours d'un malade de langueur Madlle Anne-Exatton. La défunte était née à Montréal dans un magasin abandonné, au milieu de quelques sacs de fleur vides et de vieux quarts à lard. Elle était devenue dans ces derniers temps si excitée qu'on craignait qu'elle mit le feu au St. Laurent. Ses admirateurs pensant qu'un voyage en Haut-Canada lui ferait du bien, nous l'envoyèrent, mais ce voyage lui fut fatal. Au bout de quelques jours elle expira. Quelques personnes la suivirent au tombeau, mais le convoi était peu nombreux. Parmi les pleureurs on distinguait quelques marchands banqueroutiers, M. Peter Perry et l'ombre du Canadien Indépendant venus exprès de Québec par le télégraphe, pour assister à cette triste cérémonie.

PROTESTATIONS ANTI-ANNEXIONNISTES.—Les journaux de Québec contiennent les comptes-rendus de plusieurs assemblées qui ont eu lieu dans ce District contre l'annexion. Le bataillon de milice de Dorchester a signé une adresse à Son Excellence protestant de son dévouement à la commune et de son attachement aux institutions existantes.

LA SOIF DE L'OR.—Notre siècle fait des progrès vers le bien en beaucoup de choses, dit le Times de Londres, à propos des dernières nouvelles de la Californie; mais dans une chose il se pourroit honteusement. Dans son humanité, il est grand. Dans sa soif de l'or, il est méprisable et vil. Avec nous le grand crime social, c'est la pauvreté, le grand motif du crime, la possession des richesses. Aucun des meurtres récents et n'a été commis par passion, par fureur. Meurtres après meurtres ont levé leurs mains coupables sur des semblables simplement dans plusieurs cas, pour gagner quelque argent. Et chaque crime est plus révoltant, plus dégradant pour la nature humaine que le précédent. On voit la vie mise dans la balance contre l'argent, et l'argent l'emporte quoiqu'il n'y ait souvent que des gros sous sur le plateau.

Comme un stimulus de ce vice moderne la découverte de la Californie menace d'être désastreuse à la plus haute moralité de la société; et c'est avec autant de regrets que nous en éprouvons à lire les statistiques de la poste que nous apprenons que des milliers de gens s'en vont enlever pour de l'or un lien de gagner leur pain d'une manière plus digne et plus noble. Parce qu'il y a encore beaucoup à faire dans le monde. Il y a de vastes régions de terres non cultivées que l'industrie pourrait rendre productives; et cette conquête de l'homme sur la nature, au lieu de faire trembler sur la fluctuation des espèces et la dépréciation des valeurs monétaires, donnerait de la nourriture à ceux qui ont faim et de l'ouvrage à ceux qui en ont besoin. Quand des prix si extravagants sont donnés à San-Francisco, pour les besoins ordinaires de la vie, nous ne pouvons nous empêcher de penser combien on aurait mieux fait d'employer à des objets utiles dans son pays tout l'argent qu'on a emporté dans la Californie pour en amasser d'autre avec. Comme les choses sont maintenant, nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que ceux qui y vont en rapportent plus de succès qu'ils n'avaient lors qu'ils sont partis, et que les autres apprennent par leur expérience, que l'or n'est pas la seule bonne chose.

L'Hon. M. Cayley est de retour d'Angleterre, où il a passé la plus grande partie de l'été.

PRESENT À LA REINE VICTORIA.—De bien gros morceaux d'or, dit l'Alta Californica, ont été récemment apportés des mines à San-Francisco. Un entr' autres pesant 14 3/4 livres a été acheté par la maison Barron, Forbes et Cie, de Mexico, pour \$3,560. Ce magnifique morceau d'or a 6 1/2 pouces de long sur 3 1/2 de large et est destiné à être offert en présent à Sa Majesté, la reine d'Angleterre.

UN CHOU ENORME.—Un M. Wood de St. Jean, N. B. a eu cette année dans son jardin, un chou pesant 35 livres et pas un once de moins!—Quelle soupe on a dû faire avec!

"MORSE" et "CITROEN".—Les rapporteurs du Montréal ont reçu l'ordre de M. Dupuis président de l'Assemblée Législative en France de donner aux représentants le nom de Monsieur et non celui de citoyen dans leurs rapports des précédés.

EFFET DES NOUVELLES LOIS DE NAVIGATION.—Les journaux de New-York nous apprennent que plusieurs vaisseaux américains ont été engagés à New-York pour transporter des cargaisons de Calcutta et d'autres ports des Indes à Londres.

CUNARD COLLINS.—Il doit y avoir l'an prochain une sérieuse opposition sur l'océan entre la ligne de steamers des M. M. Cunard et celle de M. Collins. Le nouveau contrat que les premiers viennent de conclure avec le gouvernement anglais leur permettra d'aller directement de Liverpool à New-York sans toucher à Halifax. (Ce qui ne doit guère être du goût des habitants des provinces d'en bas.) La ligne américaine de son côté fera tous ses efforts pour accaparer le commerce et les voyageurs. Nous espérons que cette concurrence diminuera les prix du passage sur l'Océan qui sont aujourd'hui beaucoup trop élevés.

COURSE A MARI.—Une grande course a eu lieu mercredi dernier à Buffalo, E.-U. pour une bourse de \$1,000. entre deux blancs et 18 sauvages—un dessous-voix portant nom "Canada" a gagné la course, en parcourant ses 10 milles en 55 minutes et 45 secondes.—Jackson le "Chevreuil américain" le suivait à 18 pieds de distance!

ÉCOLES PUBLIQUES DE PHILADELPHIE.—Le montant total des dépenses de ces écoles pour l'année expirée s'élève à \$270,876! De cette somme \$167,147 ont été payées aux instituteurs; \$35,752 pour livres et papeterie; et le reste pour loyer et autres dépenses. Et cela dans une seule ville!

NOMINATIONS JUDICIAIRES.—Dans notre dernier numéro, nous annoncions les nominations judiciaires faites jusque là; aujourd'hui la liste des juges de la Cour Supérieure est complétée par le nom de M. Tascheran, actuellement juge de circuit, M. Caron ayant refusé l'offre d'une situation judiciaire qui lui était faite par le ministère.

Nous pensons que le public a lieu d'être content de ces nominations qui n'ont pas été prises, tant s'en faut, exclusivement dans les rangs ministériels. Et pourtant qui pouvait faire un crime aux ministres de choisir exclusivement parmi leurs amis, à la condition de bonnes nominations? Pourtant le ministère ne doit pas s'attendre à contenter tout le monde, car parmi les prétendants, il y en aura qui ne pourront être nommés et qui penseront que les nominations en dehors d'eux sont injustes et le produit de la vengeance..... contre eux sans doute.

Les organes de la démagogie, les enfants qui, dans un journal qui s'intitule l'Avant, donnent des leçons de gouvernement aux hommes d'État, et d'économie au pays, criaient à qui voulait les entendre, que MM. Lafontaine, Baldwin et Caron avaient fait la nouvelle loi de judicature pour eux et qu'ils allaient se placer, sans plus de cérémonie. Mais voilà que toutes leurs insinuations perfides et mensongères sont démasquées, et M. Lafontaine, et M. Caron, et M. Baldwin, restent dans le cabinet!... Journal de Québec.

DÉMISSION DES ANNEXIONNISTES.—Nous applaudissons de grand cœur à la détermination prise par le gouverneur-général d'annuler les commissions de milice et de magistrature dont les possesseurs ont signé le manifeste annexionniste. Les annexionnistes ne peuvent pas se plaindre de cette conduite de lord Egin, car ayant choisi entre leur allégeance et l'annexion, ils ont choisi la dernière. On ne leur dispute pas le droit de signer tous les manifestes possibles, mais on leur dit puisque vous voulez une séparation de l'Angleterre vous ne devez pas trouver mauvais que l'Angleterre ne vous confie pas le commandement de ses armées dans l'éventualité d'une lutte soit avec l'Amérique, soit avec une partie des colons eux-mêmes, et les magistrats annexionnistes seraient certainement de mauvais magistrats dans le cas d'une rébellion pour l'annexion.

Comme cette détermination n'a été prise que longtemps après l'émission du manifeste, et lorsqu'on savait depuis bien longtemps qu'il y avait à Montréal, surtout, des amateurs de l'annexion, il est probable qu'elle n'a été prise qu'à la suite d'instructions venant d'outre mer. Ce qui prouverait que l'Angleterre ne se laissera pas démontrer passivement, ainsi que le prétendent les annexionnistes et ceux qu'ils paient pour le répéter en français et en anglais. Journal de Québec.

DÉCÈS.

A St. Michel d'Yamaska, le 30 octobre dernier, à l'âge de 86 ans, Pierre Bazile Pelissier, ancien major de milice, l'un des plus respectables et des plus anciens cultivateurs de cette paroisse.

BUSTE DE

MGR. DE MONTRÉAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniqny, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS

On demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £15 à £20.—S'adresser à Messire Jos. Guinquet, curé du lieu.

Eaux de Plantagenet.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a nommé M. Jos. BERIAG, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GÉNÉRAL,

Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'À nouvel Avis, les DÉBENTURES du Gouvernement pour £5 et £20 chaque, qui sont déduites avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HICKES, Insp. Gén.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-haut, par l'Agent Local, JOHN LYCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acres. Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, 2 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres. 2me, Lots 31 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.

Township de Waltham. Rang A Lots B. 1 à S, contenant depuis 41 à 200 acres. 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissement devra être faite dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 18 août 1849. EL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYCH, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle; l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements jus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'École. MESSIEURS les commissaires se procureur, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêteur et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public, qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. J. H. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £1 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS. DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouloir améliorer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal n'écouterait que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prétre avec l'assistance de M. Reeves S. Muets, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S.-Muets indigènes de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la musique le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Vendredi le 7 Septembre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. E Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique. LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin. Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs. B. JOLETTE, P. C. LOJDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie 20 décembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENIËT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésic (en petite quantité) Sulfate de Magnésic (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésic et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardiologie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux: leur donnent des propriétés antichlorhydriques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien ligne de l'indication des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentripique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscére. On se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections nerveuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique. GUÉRISON. Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Gzaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin. Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 2 Mars, 1849. VIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, Ss. Paere. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Beauveuve et Gaspé, Ss. Paere. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, Ss. Paere. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. Paere, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente Ss. Paere. Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, Ss. Paere. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher le dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; à l'usage de la Couronne.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de les départements sous l'Écouteil de la Province, et des places de durs Baraux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX. LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. — AUSSI: — Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848. Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vasseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent du New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques. DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ. Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent: Artichants Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombres Cerfeuil Sarrisettes Laitue Melons Montad Oignons Persil Panais Raves Rhubarbe Saffran Sauge Epinards Sarrisette Tabacs Navet Fèves Pois-fleurs Choux-fleurs Citrouille Carottes Romarin Fèves rouges Choux de Savoie Betteraves blanches, Thym Poireaux Tomates Marjolaine etc., etc., etc. BENT. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines. A VENDRE un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. — Les conditions seront très-faciles. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth, Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES (trains de poste) par an. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré. AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. P. PHOTON, Pire Direct. Rivière du Loup, M. F. BARIBEAU, St. Athanasie, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque, } Pires, { Fr. Jos. CENAS. }